

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 20 décembre 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. EL HASSOUNI

Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MARTIN) - Mme BLETTERY (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BORDAT (pouvoir Mme TROUWBORST) - M. HELIE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : Mme POPARD - M. ALLAERT - Mme GAUTHIE

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Contrat Enfance Jeunesse - Signature d'un contrat n°2 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or pour la période 2010-2013 - Décision de principe

Mme AVENA, au nom des commissions de la réussite éducative, des sports et de la jeunesse, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), fusion des anciens Contrat Temps Libre et Contrat Enfance, conclu pour quatre ans entre la Ville de Dijon et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or, permet la perception d'une subvention, appelée « prestation de service enfance », pour les actions inscrites dans le schéma de développement.

Le Contrat Enfance Jeunesse n°1 pour la période 2006-2009 est arrivé à échéance le 31 décembre 2009 et a permis de financer les actions suivantes.

1 - Au titre du volet « enfance » (enfants de moins de six ans),

- crèches collectives : Delaunay, Grésilles, Montchapet, Tivoli, Varennes, Voltaire, mini-crèche de la Colombière,
- crèche familiale de la Colombière
- haltes-garderies : Delaunay, Fontaine d'Ouche
- relais de la petite enfance : d'Alembert, Fontaine d'Ouche, Roosevelt
- pilotage enfance
- structures partenaires : crèche de la Croix Rouge, crèches Jean-Jaurès CSF, crèche Junot, La Cadole, La P'tite Fac, crèche Maison des Fées, Manège, crèche Princes de Condé, crèche et halte-garderie Roosevelt
- accueils maternels extra-scolaires : château de Pouilly, Balzac, Champollion, de la Colombière, Mansart, Marie-Noël, Marmuzots, Montmuzard, Sainte-Anne
- accueils maternels périscolaires
- ludothèque

2 - Au titre du volet « jeunesse » (enfants de plus de six ans) :

- accueils élémentaires extra-scolaires : ADPEP château de Pouilly, Balzac, Champollion, CER SNCF Quartier des Bourroches, Mansart, Sainte-Anne, Anjou
- accueils élémentaires périscolaires
- animation des quartiers - accueil jeunes Mansart
- animations sportives de quartiers (ASQ)
- formation BAFA BAFD, coordination PEL, action PEL, conseil municipal d'enfants.

Le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse et la signature d'un contrat n°2 jusqu'en 2013 devraient normalement intervenir avant la fin de l'année 2010. Or, un problème technique empêche la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or de produire le contrat définitif à cette échéance.

Il est donc proposé de donner un accord de principe à la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse n°2, dont la rédaction définitive fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal au cours du 1^{er} trimestre 2011.

Le contrat définitif reprendra les actions inscrites au Contrat Enfance Jeunesse n°1, qui continueront ainsi à être financées, et des actions nouvelles à choisir, au vu du tableau de co-financement qui sera fourni par la Caisse d'Allocations Familiales, et en fonction des capacités financières de la Ville.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - donner votre accord de principe à la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse n°2 ;
- 2 - prendre acte du fait que celui-ci sera soumis au Conseil Municipal dès que le schéma de développement aura pu être établi.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 27.12.2010



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

24 DEC. 2010

